

Vous admettez que c'est là une nouvelle définition du gouvernement responsable.

Nous avons donc maintenant le choix entre l'ancien principe de l'honneur et le nouveau principe de la légalité. Le premier ministre semble maintenant définir un gouvernement responsable en terme de légalité, si c'est légal, c'est acceptable. Pendant des siècles, les femmes n'ont pas été protégées contre les violences de leur mari, mais l'absence de lois interdisant de battre sa femme ne rendait pas la chose morale pour autant. Il semble qu'en raison de ces nouvelles conceptions de la moralité, nous devrions avoir un nombre sans fin de lois pour définir ce que le gouvernement peut faire ou ne peut pas faire. Je ne conteste pas que la loi soit une protection importante, mais si c'est la seule, alors la seule façon de rendre le gouvernement responsable sera de le prouver coupable d'une infraction donnée.

La deuxième partie de la définition du premier ministre, c'est que si le Parlement, où une majorité des députés ministériels, cautionnent une irrégularité, cela suffit à la justifier. Voilà qui présente des tas de possibilités. Si le gouvernement peut contraindre ses députés de l'arrière-ban à voter n'importe quoi, alors il peut faire approuver tous ses actes. C'est ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) définit le gouvernement responsable.

● (1805)

Je répète, et le député pourra parler quand il le voudra, que cela ne laisse aucune place à l'honneur. Il me semble qu'on peut se fier à quelqu'un qui ne connaît rien au droit s'il sait bien ce qu'est l'honneur. Mais on ne peut faire confiance à celui qui s'y connaît en droit, mais qui n'a aucun sens de l'honneur. C'est le choix que nous avons au Canada.

Le premier ministre fausse toute l'orientation du régime parlementaire en redéfinissant le gouvernement responsable comme étant celui qui peut tout faire approuver par une majorité de députés, si les ministériels veulent bien se rallier à tout ce que dit le premier ministre.

C'est le vieux Falstaff, l'ivrogne dans la bataille à qui Shakespeare fait dire dans le premier acte de Henri IV, «Qu'est-ce que l'honneur? Ce n'est qu'un simple écusson». C'est une sorte de blason que l'on peut mettre de côté. On peut changer d'allégeance, selon le chef que l'on a, parce qu'il n'y a qu'à suivre l'étendard. Qu'a fait Falstaff? Il a fui quand la bataille faisait rage. Il a déserté parce que l'honneur ne signifiait rien. C'est le terrain mouvant où nous mène le sens moral que propose le premier ministre. Cela signifie que le sens moral est relatif. Il n'y a pas de norme fixe et le gouvernement peut tout se permettre tant que ses laquais font toutes ses volontés.

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, à entendre le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), la conception du gouvernement responsable, ce dont il s'agit en l'occurrence, est celle que décrète l'opposition.

La première fois que la question a été soulevée, le premier ministre (M. Trudeau) a énoncé la position constitutionnelle en ce qui concerne la responsabilité individuelle et collective

des ministres. En parlant des «accords conclus par divers ministres ou parfois par des fonctionnaires en vertu de pouvoirs que leur accorde la loi ou qui leur sont délégués», le premier ministre a dit:

Si quelqu'un agit de façon inconvenante dans les circonstances, ce n'est pas tout le gouvernement comme tel qui agit ainsi. Si un ministre agit de façon inconvenante ou illégale, il faut le réprimander. Toutefois, personne ne peut condamner tout le gouvernement comme tel à cause de la façon d'agir d'une personne en particulier, à moins que tout le gouvernement n'ait participé à la prise de la décision.

Appelé à donner son avis sur le sens à donner à l'expression gouvernement responsable, le problème en jeu ici, voici ce que le premier ministre a déclaré:

... littéralement, cela signifie que le gouvernement du jour est responsable devant le Parlement, et qu'il ne peut continuer à exercer ses pouvoirs qu'avec l'autorisation de celui-ci...

Le gouvernement veut-il substituer autre chose à cette autorisation du Parlement, et je continue à citer les propos du premier ministre:

... c'est-à-dire grâce à l'appui de la majorité des députés. Voilà ce qu'il faut entendre par gouvernement responsable.

Sir Ivor Jennings, l'un des chefs de file de notre époque en matière de gouvernement responsable, appuie carrément cette position en déclarant ce qui suit:

Le gouvernement refuse de prendre à son compte une erreur de jugement ou une incurie de la part de l'un de ses membres. Pour le processus gouvernemental on est obligé de déléguer des pouvoirs. Le cabinet doit accorder à tous ses ministres d'importants pouvoirs discrétionnaires quant au choix des questions dont ils veulent le saisir. Celui qui fait une erreur doit en assumer personnellement la responsabilité.

La position constitutionnelle est claire. Il s'agit en fait de savoir s'il y a eu erreur ou irrégularité en l'occurrence. On en a déjà discuté longuement à la Chambre et les députés ont donné leur avis en assumant la tâche qu'il leur incombe, c'est-à-dire en se prononçant sur cette question.

LE TRANSPORT AÉRIEN—LE CENTRE DE CONTRÔLE AÉRIEN DE WINNIPEG—A) LES RÉPERCUSSIONS DES MUTATIONS PROJETÉES SUR LES FAMILLES B) L'AVENIR DES EMPLOYÉS ACTUELLEMENT EN POSTE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le 9 mars dernier, j'ai posé au ministre des Transports (M. Pepin) une série de questions concernant le centre de contrôle du trafic aérien de Winnipeg. Je demande ce soir au ministre des Transports de répondre aux questions suivantes, qui touchent les employés de l'aérogare de Winnipeg.

Premièrement, le ministère des Transports a reconnu qu'il est nécessaire d'enlever l'amiante qui se trouve dans l'aérogare de Winnipeg. La circulaire CRA 5/80 datée du 29 juillet 1980 fait état d'une concentration d'amiante dans ce bâtiment. Voici ma question: Allez-vous, en tant que ministre des Transports, continuer à laisser des gens travailler dans cette tour sachant parfaitement que leur santé est menacée? Que fait-on pour empêcher le public d'avoir accès à cet édifice dangereux?

Deuxièmement, le gouvernement a-t-il instauré un service d'examen médical à l'intention des employés de l'aéroport? Le cas échéant, surveillera-t-il l'état de santé des travailleurs jusqu'à ce qu'ils ne soient plus en contact avec ce produit dangereux?